



Numéro de l'acte	2018-87-AGJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

CONSEIL MUNICIPAL 10 JUILLET 2018

QUESTION N°2018-87

CIMETIERE : Actualisation des tarifs concernant les cimetières communaux de St Martin et La Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc DELAIRE

Par délibérations N° 2012-50 du 26 mars 2012, N° 2017-57 du 11 avril 2017 et N° 2015-210 du 16 décembre 2015 le Conseil Municipal a modifié les tarifs sur les concessions, sarcophages, columbarium, cavurnes, taxes d'inhumations exhumations et caveau d'attente

A ce jour, il convient de les actualiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (six abstentions), décide :

- Fe fixer les dits tarifs, applicables au 1^{er} août 2018 de la manière suivante :

		Jusqu'au 31/07/2018	A partir du 01/08/2018
Concession 15 ans	Délib N° 2012-50 du 26 mars 2012	30 € le M ²	36 € le M ²
Concession 30 ans		60 € le M ²	72 € le M ²
Concession 50 ans		120 € le M ²	130 € le M ²
Sarcophages 2 places	Délib N°2017-57 du 11 avril 2017	915.00 €	915.00 €
Sarcophages 3 places		1 150.00 €	1 150.00 €
Columbarium 30 ans		480.00 €	480.00 €
Columbarium 50 ans		700.00 €	700.00 €
Cavurnes 30 ans		550.00 €	550.00 €
Cavurnes 50 ans		750.00 €	750.00 €
Inhumations corps d'adultes	Délib N°2015-2010 du 16 décembre 2015	23.00 €	23.00 €
Inhumations enfants – de 7 ans		8 €	8 €
exhumations		20 €	20 €
Ré-inhumations		16 €	16 €
Caveau d'attente		25 €/mois Tout mois commencé est dû dans sa totalité	25 €/mois Tout mois commencé est dû dans sa totalité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 10 juillet 2018



Le Maire,


Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Affiché le 11 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 0 absent non excusé
- 2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.